



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DE LA LOIRE

## Réunion de bureau du 21 juin 2018 Relevé de décisions

### 1/ Informations CDTL

- La date de l'AG est fixée au vendredi 19 octobre à 18h30.
- Le bureau approuve à l'unanimité la proposition de déplacer le siège social du CDTL et décide de soumettre cette résolution au vote de l'AG.

### 2/ Stand de Grouchy

- Une réunion a eu lieu entre les représentants du CDTL, la Direction des Sports et les élus de la Ville le 5 juin.
- La Ville, consciente des spécificités de notre sport et des règles de sécurité qui s'imposent, est satisfaite des règles mises en place que nous nous engageons à faire respecter.
- Les élus constatent une baisse très significative des réclamations de riverains depuis la mise en place du nouveau règlement intérieur. Cette tendance montre qu'une pratique raisonnable est compatible avec l'environnement .
- Les élus constatent que le stand accueille déjà 11 clubs sur les 15 du département soit un potentiel de plus de 800 tireurs, et ne sont pas favorables à un élargissement du public accueilli aux tireurs licenciés dans des clubs hors Saint Etienne Métropole.

### 3/ Gestion Sportive

- Un challenge spécifique « Armes françaises » sera organisé à l'automne, suite au succès de l'essai réalisé lors des championnats départementaux TAR en 2018.

### 4/ Arbitrage

- Cinq arbitres ont validé le grade régional : JP.CHERENE, V.CHIRON, E.CURIE, T.NOYEL et A.PATOUILLARD.

### 5/ Santé/Prévention

- Des affiches « Numéros d'urgence » et « Consignes en cas de malaise ou d'accident » seront mises en place à Grouchy, et le modèle envoyé à tous les clubs.